



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 116784

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les conditions de maintien à domicile des personnes âgées. Lorsqu'une personne âgée perd son conjoint ou sa conjointe, il n'est pas rare que celle-ci tombe à son tour dans une détresse morale et physique. La solitude est un véritable fléau pour ces personnes âgées. Ainsi, il serait intéressant de mettre en place un partage de logement entre personnes âgées par de la colocation et mutualisation des moyens médicaux et sociaux afin d'améliorer leurs conditions de vie. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de rendre possible cette colocation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116784

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 749